

Message du Conseil communal au Conseil général No 298 du 28 septembre 2009

OBJET : Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au versement d'une contribution unique à la Bourgeoisie de Bassecourt pour la rénovation du "Bâtiment des Sœurs".

1. PREAMBULE

Sous réserve de l'approbation par le Conseil général d'un crédit de Fr. 865'000.00, la "Maison des Sœurs", propriété de la Bourgeoisie, subira prochainement une véritable cure de jouvence.

Dès l'achèvement des travaux, les locaux seront loués à la crèche-garderie "Les Patachous" en vue d'une extension de l'activité, c'est-à-dire de la création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE).

L'implantation d'une UAPE à Bassecourt est une aubaine car elle répond à un besoin d'une catégorie de la population. Ce confort devrait créer une dynamique, inciter sans aucun doute des parents d'élèves, des jeunes couples, à venir s'installer dans la Haute-Sorne.

2. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Le 15 septembre 2009, l'Assemblée bourgeoise a approuvé le crédit d'assainissement de la "Maison des Sœurs" moyennant les 3 conditions suivantes, à savoir :

1. Participation de la Commune (Municipalité) de Fr. 100'000.00 sous forme de fonds propres (c'est-à-dire d'un don à fonds perdus).
2. Traitement des appels d'offres et des adjudications par le comité de construction en tant qu'entité adjudicatrice officielle, seuls les commandes et / ou contrats des travaux de construction seront ratifiés par le Conseil communal.
3. Mise en provision d'un montant équivalent au 1/25^{ème} des fonds propres mis à disposition par la Bourgeoisie sur le crédit d'assainissement pour une durée minimale de 25 ans.

3. CONSIDERATIONS FINANCIERES

La mise en place de l'UAPE va attirer de nouveaux contribuables qui vont générer indéniablement des ressources fiscales supplémentaires qui vont profiter directement à la Municipalité. De plus, l'aménagement de nouveaux locaux par la Commune aurait entraîné davantage de dépenses que le versement d'un don unique de Fr. 100'000.00 pour ce projet de la Bourgeoisie.

4. PREAVIS DES AUTORITES

Le dicastère des finances, budget et développement économique ainsi que le Conseil communal unanimes préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Bassecourt, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Françoise CATTIN

Le Secrétaire

Michel GUERDAT

Message du Conseil communal au Conseil général N°2 99 du 28 septembre 2009

OBJET : Crédit de Fr. 865'000.00 pour l'assainissement du "Bâtiment des Sœurs" en Unité d'accueil pour écoliers UAPE

1. Considérations générales

Le bâtiment dit "La Maison des Sœurs", propriété de la Bourgeoisie de Bassecourt-Berlincourt est dans une situation où son assainissement est prioritaire.

En février 2005, l'assemblée bourgeoise a donné un message clair sur le futur de ce bâtiment en désignant une affectation sociale et utile à toute la population. Elle s'est prononcée sur la variante destinée à une future unité d'accueil pour écoliers, abrégée UAPE.

Le 25 mai 2009, le Conseil général a accepté le budget prévisionnel de fonctionnement pour les années 2010/2011 et 2012 représentant les coûts de l'extension.

Le Gouvernement Jurassien a accepté le subventionnement de l'extension UAPE par son arrêté cantonal du 11 août 2009.

Le 15 septembre 2009, l'Assemblée bourgeoise a accepté sous conditions ce crédit d'assainissement.

Ce projet est la dernière pierre à une infrastructure scolaire-accueil complète à Bassecourt et représente une réelle opportunité pour attirer des nouveaux contribuables sur notre Commune.

2. Considérations techniques

Voir brochure de projet en annexe

3. Considérations particulières

Les conditions irrévocables à l'approbation de l'Assemblée bourgeoise sont les suivantes :

1. Participation obligatoire de la Commune de 100'000.00 sous forme de fonds propres.
2. Traitement des appels d'offres et des adjudications par le comité de construction en tant qu'entité adjudicatrice officielle, seules les commandes et/ou contrats des travaux de construction seront ratifiés par le Conseil communal.
3. Obligation d'une mise en provision d'un montant équivalent au 1/25ème des fonds propres de la bourgeoisie sur le compte bâtiment bourgeois pour une durée minimale de 25 ans.

Les arguments de l'assemblée bourgeoise se fondent sur 5 points :

1. Seule la Commune profitera des revenus fiscaux supplémentaires des nouveaux contribuables attirés par l'UAPE. Il est illusoire de croire que la bourgeoisie en profitera d'une manière ou d'une autre.
2. La Commune a décidé de ne plus payer de location à la bourgeoisie depuis 6 années (auparavant 12'000.00 annuel) alors qu'elle seule a utilisé ce bâtiment en plaçant des classes d'école ou des sociétés locales par manque de disponibilité de locaux communaux.

3. La bourgeoisie s'est dirigée dans une optique d'économie d'énergie avec un investissement supplémentaire pour atteindre le label Minergie. Ceci permettra à la Commune de diminuer ses charges énergétiques vu que la future UAPE est reliée au chauffage à distance de l'école primaire.
4. Le peuple a accepté en 1995 le crédit cadre pour l'acquisition du bâtiment SETAG, des rénovations de bâtiment communaux (école primaire et maison des sœurs). Dans ce crédit cadre, une somme de 350'000.00 était prévue pour la rénovation de la maison des sœurs. Finalement aucun centime n'a été injecté dans ce bâtiment.
5. La solution de voie solitaire que la Commune pourrait entreprendre pour réaliser l'aménagement d'une UAPE dans un bâtiment communal lui coûterait beaucoup plus cher que la solution prise en charge par la bourgeoisie.

4. Coût des travaux

CFC	Travaux	Total
1	Travaux préparatoires	48'000.00
2	Bâtiment	730'000.00
4	Aménagements extérieurs	44'000.00
5	Frais secondaires	8'000.00
6	Réserve	35'000.00
9	Ameublement et décoration*	0.00
TOTAL GENERAL		865'000.00

* Le mobilier ne fait pas partie du plan de financement de la bourgeoisie

5. Considérations financières

Le plan de financement de base et optimiste est le suivant :

1. Coûts des travaux	+865'000.00
2. Fonds propres bourgeois	-100'000.00
3. Participation Communale	-100'000.00
4. Subvention centime climatique et Minergie	-19'400.00
5. Participation de la Loterie Romande (25%)	-216'250.00
6. Participation de sponsors privés (objectif)	-160'000.00
Crédit hypothécaire	269'350.00

Hypothèses et remarques :

- Les fonds propres de la bourgeoisie sont de minimum 100'000.00, un montant supérieur peut être envisagé selon le bénéfice réalisé par la bourgeoisie par la vente des terrains à bâtir du "Cras des Charmés". L'Assemblée bourgeoise a décidé d'injecter ce bénéfice dans son compte bâtiments et éventuellement dans l'UAPE.
- Les subventions du centime climatique et Minergie sont volontairement poussées vers le bas
- Le Service de l'action sociale a confirmé au comité de construction que la participation standard de la Loterie Romande est de 25% pour ce genre de projet.
- La participation de sponsors ou partenaires privés reste un objectif de la campagne marketing du comité de construction.

Les charges bourgeoises annuelles liées à cet investissement sont représentées dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Données	Paramètres	Total
Coûts d'assainissement	selon estimation d'avant-projet	+/-15%	SFr. 865'000
Loterie Romande	Participation standard	25%	SFr. -216'250
Sponsor et partenaires privés	Objectif de participation		SFr. -160'000
Fondation centime climatique	Estimation selon site internet		SFr. -15'000
Minergie	Donnée JU : 20.-/m2 de SRE	220m2	SFr. -4'400
Fonds propres communaux	selon conditions de l'assemblée bourgeoise		SFr. -100'000
Fonds propres bourgeois	Minimum de 100'000.- selon bénéfice vente terrains		SFr. -100'000
Solde			SFr. 269'350

			Pour 2010
Intérêts des hypothèques sur	SFr. 269'350	3.0%	SFr. 8'081
Amortissement	Sur une durée de 25 ans	25	SFr. 10'774
Frais divers et provisions	Entretien divers		SFr. 4'000
	Provision sur 1/25ème des fonds propres bourgeois	SFr. 100'000	SFr. 4'000
Charges annuelles			SFr. 26'855
Location Patachous			
Condition cantonale = 1'300.-/place d'accueil	20	1300	SFr. -26'000
A charge de la bourgeoisie	Charge annuelle	1ère année	SFr. 855

Somme sur 25 ans			
∑ hypothèque	SFr. 105'047		
∑ amortissements	SFr. 269'350		
∑ entretien, divers	SFr. 100'000		
∑ réserve, provision	SFr. 100'000		
∑ charges annuelles	SFr. 574'397		
∑ Locations Les Patachous	SFr. -650'000		
∑ des charges bourgeoises annuelles	SFr. -75'604		
Charge annuelle moyenne	SFr. -3'024		

6. Préavis des Autorités communales

La commission bourgeoise, le comité de construction UAPE, le dicastère des finances, budget et développement économique ainsi que le Conseil communal à leur unanimité préavisent favorablement cet objet.

Bassecourt, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Françoise CATTIN

Le Secrétaire

Michel GUERDAT

Annexe : Brochure de projet UAPE

Message du Conseil communal au Conseil général No 300 du 28 septembre 2009

OBJET : Crédit de Fr. 74'000.00 pour l'achat de matériel et de mobilier destinés d'une part à l'aménagement de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) (Fr. 50'000.00) et d'autre part au réaménagement de la Crèche-garderie les Patachous (Fr. 24'000.00).

1. PREAMBULE

La Crèche – garderie les Patachous et l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) dépendront dès la mise en fonction de cette dernière d'une direction et d'une gestion communes.

Le mobilier et le matériel nécessaires devront être adaptés à "chaque centre de gestion".

2. CONSIDERATIONS FINANCIERES

Ce budget d'aménagement (crèche et UAPE) se monte à Fr. 74'000.00 avant subventionnement de la LORO (Loterie romande) qui pourrait se situer aux alentours de 50 %.

Avec ou sans aide financière de la LORO, en tenant compte de la participation des parents et du subventionnement du Canton à raison de 72 %, la dépense finale à charge de la Municipalité par le biais de la répartition des charges devrait se monter à quelques centaines de francs.

La dépense pourra être portée à la répartition des charges pour autant qu'elle soit acceptée par le Conseil général.

3. PREAVIS DES AUTORITES

Le dicastère des finances, budget et développement économique ainsi que le Conseil communal unanimes préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Bassecourt, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Françoise CATTIN

Le Secrétaire

Michel GUERDAT



Budget d'aménagement pour l'UAPE
(Maison des Soeurs: 14 places écoliers)

Lieu	Descriptif	Prix
Cuisine et salle-à-manger:	- chaises (enf. et adultes)	1'200.00
	- tables	2'175.00
	- vaisselle; aspirateur; mat. ménage	5'000.00
	- étagère de rangement	965.00
Espace repos:	- étagère pour livres	698.00
	- matelas et coussins	1'000.00
Eclairage :	- lampes diverses	100.00
Vestiaires:	- adultes	2'500.00
	- enfants	960.00
Coin pauses :	- petite table	500.00
	- deux fauteuils	
Matériels de toilettes: (brosses à dents;linges; lavettes; pharmacie...		1'500.00
Bureau et / ou salle de colloque avec matériel informatique:	- meubles; table et chaises	1'500.00
	- ordinateur et photocopieuse	3'000.00
Matériel éducatif et bricolage:		13'600.00
Espace bricolage:	- tables	808.00
	- chaises	1'200.00
	- rangements	1'000.00
Espaces de rangements		
Aménagements extérieurs: (cf plans)		10'000.00
TOTAL:		<u>47'706.00</u>



**Budget d'aménagement pour l'agrandissement de la crèche-garderie de Bassecourt
(Maison actuelle: 5 places bébés et 3 places 2-4 ans)**

Lieu	Descriptif	Prix
Aménagement de la salle de jeux enfants de 0-1 an:	- tapis de jeu	960.00
	- baby-relax	208.00
	- tapis d'éveil	146.00
	- barres de marche	1'200.00
Porte entre les deux salles de jeux:	- barrières de sécurité	100.00
Aménagement de la salle de jeux enfants de 1-2 ans:	- table à langer	925.00
	- coussin à langer	72.00
	- escalier en mousse	314.00
Aménagement salle de sieste: (0-2 ans)	-2 lits et matelas	1'130.00
	- literie supplémentaire (sac; draps; fourres de duvets)	400.00
Aménagement Salle à manger:	- 1 table enfants (1-2 ans)	575.00
	- 4 chaises	740.00
	- 2 chaises pour bébés	500.00
Cuisine:	- barrières de séparation cuisine-salle à manger	2'372.00
	- frigo supplémentaire (si salle à manger en bas)	350.00
Matériels de cuisine:	bavettes, biberons...	500.00
Vestiaires:	- adultes	5'000.00
Matériels de toilettes: (brosses à dents;linges; lavettes...		500.00
Bureau (réaménagement):	- meubles; table et chaises	1'500.00
Matériel éducatif et bricolage:	(chariots de marche)	6'000.00
	(bateau)	
	(table à légos	
Espace allaitement:	- chaise	222.00
	- coussin	47.00
TOTAL:		<u>23'761.00</u>

116^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE BASSECOURTProcès-verbal de la séance du mardi 20 octobre 2009 – Salle du Conseil général à 19h00

- Président : M. le vice-Président, Joël CHRISTE
Secrétaire : M. Michel GUERDAT, Secrétaire communal
- Présents : Les membres du Conseil communal suivants : Mme le Maire Françoise CATTIN, Mmes Brigitte STEINER, Aline WYSS, Rose-Marie ALLEMANN, Anne CEPPI, Mrs Raoul JAEGGI, Bernard MAITRE, Gérard RUCH, Claude GIRARDIN.
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre du 28 septembre 2009, par publication dans le Journal Officiel N° 37 du 7 octobre 2009 ainsi que par affichage public, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 16 juin 2009
3. Communications
4. Questions orales
5. Programme d'investissements 2009-2013 (Message N° 301 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
6. Crédit de Fr. 1'505'000.00 pour la réalisation et l'exécution des travaux de viabilisation de la première étape du plan spécial "Mérovingiens-Champ du Pré de la Crêt" et donner la compétence au Conseil communal pour la vente des parcelles et la signature des actes y relatifs (Message N° 291 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
7. Crédit de Fr. 75'000.00 pour l'étude de remembrement des terrains du plan spécial "Longues Royes ouest" (Message N°292 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
8. Crédit de Fr. 430'000.00 pour la réalisation et l'exécution des travaux de viabilisation du plan spécial "Secteur Gare" (CBa) – Jardin Robinson (Message N° 293 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
9. Crédit de Fr. 580'000.00 pour l'assainissement du réseau des canalisations des eaux usées et du réseau d'alimentation en eau potable à Berlincourt (Message N° 294 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
10. Emprunt de Fr. 46'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour le transport des écoliers de Berlincourt (Message N°295 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
11. Décider d'une subvention de Fr. 53'250.00 (part communale obligatoire) pour l'aménagement et le goudronnage du chemin d'accès à la ferme de la Jacotterie située sur le territoire de Bassecourt (Message N° 296 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
12. Nouveau règlement et tarif concernant l'élimination des déchets urbains (Message N° 297 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

13. Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au versement d'une contribution unique à la Bourgeoisie de Bassecourt pour la rénovation du "Bâtiment des Sœurs" (Message N° 298 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
14. Crédit de Fr. 865'000.00 pour l'assainissement du "Bâtiment des Sœurs" en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) (Message N° 299 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
15. Crédit de Fr. 74'000.00 pour l'achat de matériel et de mobilier destinés d'une part à l'aménagement de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) (Fr. 50'000.00) et d'autre part au réaménagement de la Crèche-Garderie "Les Patachous" (Fr. 24'000.00) (Message N° 300 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
16. Modification de l'indice d'utilisation du sol pour les terrains inclus dans le périmètre du plan spécial "Champ du Breuil / Cras des Charmés" et acceptation du plan spécial (Message N° 302 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)
17. Traiter le postulat N° 20 "Economie d'énergie"
18. Nomination d'un membre du dicastère des finances
19. Nomination d'un membre de la commission des digues
20. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Anne Marie Benigni née Viesti, son époux Benigni Giovanni et leurs enfants Elena et Marco Giorgio
21. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Milena Mijanovic
22. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Aleksandar Popovic
23. Information Microrégion

IMMEDIATEMENT APRES LA SEANCE, 39^{ème} ASSEMBLEE COMMUNALE D'INFORMATION

1. Information sur la viabilisation du lotissement "Les Mérovingiens"

M. le vice-Président ouvre la séance, salue les membres du Conseil communal, du Conseil général, le représentant de la presse, ainsi que le public. Il propose ensuite de respecter une minute de silence en mémoire d'Albert Ackermann, Conseiller communal, André Frey, Sergent de Police et Maude Bourquard, Présidente de la commission des Jeunes et monitrice des colonies de vacances, qui tous les trois nous ont récemment et subitement quittés.

Il remercie ensuite les auteurs des messages présentés ce jour et souligne la qualité de la préparation des dossiers. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Appel

La parole est donnée au Secrétaire communal M. Michel GUERDAT qui procède à l'appel nominal. 30 personnes sont présentes. Mme Martine DEGNI est remplacée par M. Raymond JOLY – Mme Nathalie WILLEMIN est absente et non remplacée – M. Joseph CHEVRE est remplacé par M. Gilles BERTHOUD – M. David LACHAT est remplacé par M. André BRON – Mme Dominique BOCKS est remplacée par M. Georges GALEUCHET – M. Yves GIRARD est remplacé par M. Willy HABEGGER

2. Procès-verbal du Conseil général du 16 juin 2009

Le procès-verbal amène un commentaire. M. Michel Houlmann (PDC) souhaite qu'il soit annexé au procès-verbal de ce jour la liste des arrérages d'impôt que M. Claude Girardin a présentée lors de la séance des comptes du 16 juin dernier. Personne n'y voyant d'objection, M. le vice-Président propose d'accepter le dernier procès-verbal avec remerciements au Secrétaire, ce qui est fait sans opposition.

qu'il en découle que nous sommes également obligés de participer financièrement à ces travaux. M. Alain Guerdat (PDC) demande qui va entretenir la route une fois qu'elle sera goudronnée. Mme Allemann répond que c'est le propriétaire. M. Chappuis (PDC) demande pourquoi le dicastère des travaux publics n'a pas été informé du mode de financement de ces travaux. Mme Allemann répond que cet argent a été pris dans le compte "entretien des routes" car l'argent était disponible, mais que la décision a été prise par le dicastère des finances et qu'un même montant sera revoté prochainement pour 4 années. Plus personne ne demandant la parole, M. le vice-Président passe au vote et cet objet est accepté par 28 voix avec un avis contraire.

12. Nouveau règlement et tarif concernant l'élimination des déchets urbains (Message N° 297 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

Mme Anne Ceppi qui est la nouvelle Conseillère communale, Présidente du dicastère des travaux publics, présente le message et une discussion est immédiatement ouverte. Aucune question n'étant posée, M. le vice-Président passe au vote et le Conseil général accepte ce point du jour par 24 voix et 6 avis contraires.

13. Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au versement d'une contribution unique à la Bourgeoisie de Bassecourt pour la rénovation du "Bâtiment des Sœurs" (Message N° 298 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

M. Claude Girardin qui est Président du dicastère des finances explique que l'implantation d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers dans la Haute-Sorne est une aubaine et qu'elle répond à un besoin d'une catégorie de la population dans une société moderne où dans la très grande majorité des couples, Madame exerce une activité professionnelle. Il poursuit en expliquant que la création d'une UAPE devrait favoriser l'implantation de jeunes couples qui vont générer des ressources fiscales supplémentaires, et que l'aménagement de nouveaux locaux par la municipalité aurait entraîné davantage de dépenses que le versement d'un don unique de Fr. 100'000.00 à la Bourgeoisie. Il donne ensuite la parole à M. Alain Christe (PDC) qui fait une présentation de l'UAPE, en s'adressant aux membres de l'Assemblée dans les termes suivants :

"Le projet d'extension crèche & UAPE a été lancé en 2005 par la bourgeoisie avec la collaboration de l'institution "Les Patachous".

Projet d'avenir, il a toujours été soutenu par l'exécutif de Bassecourt.

Approuvé en 2009 par les Services cantonaux, le Gouvernement, le Conseil communal et dernièrement par l'Assemblée bourgeoise, la dernière étape est le Conseil général avant de pouvoir passer à sa réalisation".

Les explications sur son financement se portent sur trois axes principaux :

- 1. Le budget de fonctionnement et sa répartition financière.**
- 2. Le crédit d'assainissement et son plan de financement.**
- 3. Le crédit d'acquisition du mobilier et sa répartition financière**

1. Budget de fonctionnement "Les Patachous"

Son financement est réparti entre différents partenaires tels que :

- les parents (autofinancement de min 25%)
- le canton (participation de 72% sur le solde)
- les communes Jurassiennes (répartition des charges)

Avec l'extension, la Confédération participe pendant les trois premières années.

Important :

Le financement du solde est avancé par la commune-siège et la part cantonale est remboursée tous les 2 ans.

Clé de répartition du budget de fonctionnement "Les Patachous"

	2009	2010	2011	2012
Budget	SFr. 758'133	SFr. 1'002'818	SFr. 1'019'520	SFr. 1'036'190
Participation des parents (autofinancement 25%)	SFr. 189'533	SFr. 252'604	SFr. 256'980	SFr. 261'148
Subvention OFAS	SFr. -	SFr. 41'600	SFr. 41'600	SFr. 12'000
Sous total charges	SFr. 568'600	SFr. 708'614	SFr. 720'940	SFr. 763'042
Participation canton JU (72%)	SFr. 409'392	SFr. 510'202	SFr. 519'077	SFr. 549'390
Charges pour communes JU	SFr. 159'208	SFr. 198'412	SFr. 201'863	SFr. 213'652
Part de Bassecourt (pour la Crèche & UAPE)	SFr. 9'287	SFr. 11'574	SFr. 11'775	SFr. 12'463

A la répartition des charges cantonales pour ce genre d'institution, Bassecourt paie environ Fr. 130'000.00/an.

C'est-à-dire que sans "SA" crèche & UAPE, Bassecourt paierait de toutes façons Fr. 110'000.00 à Fr. 120'000.00/an pour les autres crèches et institutions cantonales.

2. Crédit d'assainissement UAPE

- Ce crédit est supporté par la bourgeoisie avec des participations de partenaires divers.
- L'assemblée bourgeoise a accepté son financement sous réserve d'une participation communale de CHF 100'000.00.
- Le seul locataire de ce bâtiment est l'institution "Les Patachous" pour toute la durée du contrat.
- Le montant de la location est limité à Fr. 1'300.00/place et accepté à Fr. 26'000.00/an par le canton.
- Le reste des charges liées à l'assainissement est du ressort de la bourgeoisie.

3. Financement du matériel et du mobilier

- Cette partie est intégrée au budget de fonctionnement l'année de mise en service
- Le canton accepte sa subvention à hauteur de 72% sous réserve d'acceptation par le Conseil général.

La part de Bassecourt représentera, après toutes les participations des partenaires, une somme d'environ Fr. 1'000.00."

Coûts Matériel et Mobilier	SFr. 74'000
Participation des parents (autofinancement 25%)	SFr. 18'500
Sous total charges	SFr. 55'500
Participation canton JU (72%)	SFr. 39'960
Charges pour communes JU	SFr. 15'540
Part de Bassecourt	SFr. 907

Après cette présentation détaillée, M. le vice-Président ouvre la discussion. M. Michel Houlmann (PDC) demande si les adjudications ne devraient pas être traitées par le Conseil communal. M. Girardin répond que sur le fond, M. Houlmann (PDC) a raison puisqu'une commission n'a pas de pouvoir décisionnel mais que le cas présent est un cas particulier et doit être traité comme tel. M. Alain Christe (PDC) précise que selon la loi sur les marchés publics, le maître d'ouvrage peut déléguer sa compétence de pouvoir adjudicateur. Dans ce cas, le maître d'œuvre est l'assemblée bourgeoise qui a délégué son pouvoir à la commission de construction, mais toujours selon M. Christe, ce n'est pas un souci spécifique. Mme le Maire trouve la question de M. Houlmann pertinente, et qu'il serait bien que le Conseil communal ait un droit de regard sur ces adjudications. M. Jean-Pierre Chappuis (PDC) relève également que cette situation doit être traitée comme un cas particulier. M. Philip Weisser (PS) demande s'il n'y a pas un membre du Conseil communal qui fait partie de cette commission ? Oui, il y en a 2 répond Mme le Maire, donc ils auront bel et bien droit de regard sur l'ensemble du dossier et le relais devra se faire. Mme Christiane Bourgnon (PCSI) demande qui assumera le suivi si un jour la Bourgeoisie avait des problèmes d'argent ? Selon M. Christe, c'est la Commune qui reprendrait les biens de la bourgeoisie dans ce cas-là. M. Christe insiste sur le fait que la bourgeoisie est propriétaire. Finalement, il est convenu que vu que 2 conseillers communaux participent à la commission, un droit de regard est assuré par ce biais. M. le vice-Président passe au vote et le crédit est accepté par 29 voix avec un avis contraire.

14. Crédit de Fr. 865'000.00 pour l'assainissement du "Bâtiment des Sœurs" en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) (Message N°299 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

M. Bernard Maître introduit cet objet en déclarant simplement que tout lui paraît bien clair dans le message et qu'il ne peut que recommander l'acceptation de ce crédit, surtout après les explications que M. Alain Christe (PDC) vient de donner. M. Michel Houlmann (PDC) demande pourquoi l'étude du chauffage à distance avait été abandonnée pour ce bâtiment, et si l'on ne risque pas d'avoir des problèmes pour le chauffage de ce bâtiment. M. Maître répond que tous les bâtiments des écoles sont déjà reliés par le chauffage à distance. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le vice-président passe au vote, et cet objet est accepté à l'unanimité du Conseil général.

15. Crédit de Fr. 74'000.00 pour l'achat de matériel et de mobilier destinés d'une part à l'aménagement de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) (Fr. 50'000.00) et d'autre part au réaménagement de la Crèche-Garderie "Les Patachous" (Fr. 24'000.00) (Message N°300 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

M. Claude Girardin précise que ce crédit est soumis au Conseil général uniquement afin de pouvoir être soumis à la répartition des charges. Personne ne souhaitant prendre la parole, M. le vice-Président passe au vote et cet objet est également accepté à l'unanimité du conseil général.

16. Modification de l'indice d'utilisation du sol pour les terrains inclus dans le périmètre du plan spécial "Champ du Breuil / Cras des Charmés" et acceptation du plan spécial (Message N°302 du 28 septembre 2009 du Conseil communal au Conseil général)

Mme Rose-Marie Allemann, Présidente du dicastère des forêts et pâturages présente ce message et explique que la modification de cet indice est obligatoire afin de se mettre en conformité avec les prescriptions de l'aménagement du territoire cantonal et que le plan spécial doit également être accepté par le Conseil général. Les explications du message paraissant être claires pour chacun, personne ne souhaite prendre la parole offerte par M. le vice-Président qui passe ensuite au vote et le Conseil général accepte cet objet à son unanimité.

17. Traiter le postulat N°20 "Economie d'énergie"

Mme Sandra Jeanbourquin (PCSI) rappelle le but de son postulat qui invite le Conseil communal à examiner la possibilité de faire des économies d'énergie, notamment dans les bâtiments communaux et ceci à court, moyen et long terme. Elle poursuit en expliquant que la consommation énergétique et le réchauffement climatique étant un problème d'actualité, le groupe PCSI trouve nécessaire que la Commune de Bassecourt suive ce mouvement d'écologie et d'économie d'énergie pour les générations futures. Mme Jeanbourquin explique avec détails la visite d'une délégation de son groupe auprès de M. Frey du service de l'énergie qui a donné différentes pistes et exposé les

Fr. 200.00. Personne ne s'y opposant, c'est par acclamations que M. Popovic obtient l'indigénat communal.

23. Information Microrégion

M. Claude Girardin, délégué de la Commune au comité de pilotage de Microrégion s'adresse au Conseil général en ces termes :

"L'assemblée plénière de la Microrégion Haute-Sorne aura lieu le mercredi 2 décembre 2009 à Soulce. Cette assemblée plénière devra donner compétence au Syndicat de communes pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la ZAM (gestion financière et fiscale). Cette assemblée sera immédiatement suivie de l'assemblée constitutive du Syndicat de la ZAM. Le représentant de chaque commune devra impérativement être un membre de l'exécutif. S'agissant de la ZAM, 80% de l'investissement devra être engagé le 31.12.2010 à cause des subventions cantonales et fédérales.

Une majorité de communes souhaiterait que la Microrégion Haute-Sorne étudie les projets suivants : urbanisme, personnel de voirie, police locale. Quant à la gestion des déchets, l'unanimité des communes de la MRHS est favorable à l'étude de ce problème afin de défendre l'attribution d'une structure intercommunale dans la Haute-Sorne".

M. le vice-Président donne connaissance d'une question écrite qui est jointe au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour a été passé en revue, il remercie chacune et chacun pour leur participation et lève la séance. Il est 22h00

Bassecourt, le 20 octobre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le vice-Président

Le Secrétaire

Joël CHRISTE

Michel GUERDAT

Annexe : 1 question écrite N°55
1 document impôts communaux – soldes à encaisser

Distribution : 54 exemplaires
31 conseillers généraux
13 suppléants
1 Mme le Maire
8 Conseil communal
1 QJ